

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 9 décembre 2013 à 18h00

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Floriane ERMACORA (**présidente**), Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint

Excusés

Conseil municipal: Mme Gilonne VERMEIL et M. Julien PRADERVAND

Exécutif: Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE

* * *

La présidente ouvre la séance à 18h00 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2013

- Mme le Maire: j'ai une modification à apporter à la page 12, premier paragraphe, 6^{ème} ligne : le terme « recommandé » par l'ACG n'est pas approprié, il faut le remplacer par « utilisé » par l'ACG.
- Mme la présidente: s'il n'y a pas d'autres remarques, le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2013, ainsi modifié, est adopté.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire:
 - Au nom de l'exécutif, j'exprime ma profonde reconnaissance à M. Christophe IMHOOS, dont c'est la dernière séance aujourd'hui, pour les presque 15 ans durant lesquels il a siégé au Conseil municipal. Pour ses compétences, sa pondération et tout ce qu'il a fait pour aider Vandœuvres à avancer, je le vois personnellement partir avec regret.
 - Les commandants des compagnies de sapeurs-pompiers de Vandœuvres, de Coligny et de Choulex ont signé une convention de partenariat. C'est une excellente nouvelle qui

va dans les sens du regroupement des compétences des compagnies. C'est un premier pas vers un avenir commun.

- Au niveau de l'ACG, je vous informe, même si elle ne nous concerne pas directement, qu'une discussion d'importance a lieu concernant un projet de loi sur la taxe d'équipement. M. LONGCHAMP veut refondre cette taxe d'équipement, qui figure dans la loi sur les zones de développement. Comme nous n'avons pas de zones de développement, nous ne sommes pas touchés par cette taxe d'équipement.
- Concernant le bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, nous avons reçus des dépliants qui présentent bien ces célébrations. Si vous êtes à Genève le 30 ou le 31 décembre, vous êtes les bienvenus à la fête de la Restauration, qui marque le début de ce bicentenaire, et à d'autres festivités qui seront annoncées dans la presse.
- Avant le 6 janvier prochain, vous devrez avoir élu un représentant des communes d'Arve-Lac au Conseil d'administration des SIG. Le vote se fera par correspondance.
- J'ai rencontré un directeur d'ABB Sécheron, qui m'a proposé une visite de son entreprise. Je dois lui répondre de manière définitive. Êtes-vous intéressés par une telle visite ?
- Une dizaine de conseillers manifestent leur intérêt.
- Mme le Maire : je vous proposerai des dates.

3. Communications du Bureau

- Mme la présidente:
 - J'ai reçu, conformément au règlement du Conseil municipal, une lettre de M. IMHOOS m'annonçant sa démission du Conseil municipal avec effet au 1er janvier 2014. Il me prie de bien vouloir entamer les démarches formelles en vue de son remplacement. Je remercie le secrétaire général de faire le nécessaire auprès de la surveillance des communes.
 - Christophe, tous mes collègues se joignent à moi pour te remercier de ton engagement sans compter pendant ces 15 années au service de notre commune. Nous avons apprécié tes compétences et ton savoir-faire, mais surtout aussi ton savoir-être. Tu as beaucoup apporté à ce Conseil, et donc à la commune, et nous t'en sommes extrêmement reconnaissants. Nous savons que tu vas poursuivre ton activité au sein de notre compagnie des sapeurs-pompiers, et nous nous en réjouissons.
 - Nous avons aussi reçu un droit d'opposition de l'Association des communes genevoises concernant une décision de son Assemblée générale relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2014 de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses, pour un montant de Fr. 900'000.- (art. 60C LAC). Y a-t-il une opposition concernant ces Fr. 900'000.- alloués au sport ?
- 1 abstention.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ *Environnement et paysage - séance du 17 octobre 2013*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

1. **Budget 2014 : élaboration du budget**

- M. le Président annonce l'annulation de la visite programmée de la déchetterie de la Commune de Jussy pour voir le système de surveillance de ce site.
- Suite aux séances de la commission financière, la commission a étudié les amendements suivants, concernant le budget 2014 de l'environnement. Elle a évalué l'intérêt et la pertinence des dépenses de certains postes concernant la gestion des déchets, pour voir s'ils pouvaient être diminués.
 - 1) Proposition : annuler la tournée mensuelle de la levée du papier qui n'est plus forcément nécessaire. Le tonnage connu est estimé à 16 tonnes.
- Sans chiffre précis, la commission décide de reporter la discussion pour le budget 2015. Il serait intéressant de connaître les prix de revient de ce poste.

(*) *Données comptables remises le 22.11.2013 :*

En novembre 2013, le papier évacué à la déchetterie de Vandœuvres représentait un tonnage de 7.50 tonnes à Fr. 236.10 TTC/tonne, soit un total de Fr. 1'771.-

La collecte de papier porte-à-porte s'élevait à 2.34 tonnes au prix de Fr. 171.94/tonne, soit un montant de Fr. 402.35.

Au total, la levée de papier, pour le mois de novembre, a coûté Fr. 2'173.35 TTC.

Concernant le compte de recette, la rémunération du papier est établie sur un coût moyen de Fr. 40.-/tonne. Cependant, ce chiffre n'est pas constant (il est souvent plus bas) et il arrive que le papier soit évalué à zéro franc durant plusieurs mois.

Pour exemple, la rétrocession papier pour les mois d'août et de septembre était de Fr. 755.20 pour 18,88 tonnes.

- 2) Proposition : faut-il diminuer ou supprimer la 2^{ème} levée des déchets verts en automne (octobre à Noël) ?

Questions : garde-t-on la prestation ou non ? Quelles conséquences économiques ?

Commentaires : cette suppression ne diminuera pas le volume global des déchets verts.

Commentaires : si les conteneurs verts sont pleins, les déchets verts risquent d'être déposés dans les ordures ménagères normales.

(*) *Données comptables remises le 22.11.2013 :*

- *Compostage par Agri Compost : Fr. 165.- HT/tonne (traitement)*

- *Evacuation par M. Th. PRADERVAND : Fr. 167.- /tonne TTC (transport)*

- *On note que le taux du traitement des déchets verts s'approche du coût du traitement des ordures ménagères.*

- *Les privés ne peuvent évacuer leurs déchets verts chez Agri-Compost*

- 3) Proposition : taxation des entreprises concernant les déchets industriels :

- M. FOËX donne les chiffres : Fr. 15'000.-/année concernant la levée des déchets mais les déchets ne sont pas facturés. Les entreprises de recyclage facturent ensuite la commune.
- Il serait intéressant d'étudier les frais réels de ces évacuations (transport + déchets).

- Taxe professionnelle : selon le président, il n'est pas normal que les entreprises ne paient rien pour la collectivité vu qu'elles ne sont pas soumises à la taxe professionnelle.
- Le président de la commission financière se propose d'étudier ces chiffres de manière plus approfondie.

2. Communications de l'Exécutif :

a) Contrat corridors Arve-Lac : mesure 23

b) Nant de Bessinge : projet du golf (mesure 40)

a) Contrat corridors biologiques : mesure 23

- M. FOËX a présenté l'état d'avancement de cette mesure, qui suit son cours.

b) Nant de Bessinge : projet du golf

- M. FOËX et M. BEUCHAT ont pris rendez-vous au golf pour voir le nouveau réaménagement du site qui intègrera la mesure 22 des corridors biologiques.
- Tous les acteurs sont satisfaits car ces travaux du golf pourront bénéficier gratuitement de la prise en charge des études d'impact, gérées par le canton.
- Une visite du golf est prévue dans le courant du mois de novembre (*)

(*) *Cette visite est reportée au printemps 2014, suite aux mauvaises conditions météo annoncées à la date de la visite, le 21.11.2013.*

La présidente ouvre la discussion.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Culture et manifestations – séances des 7 et 25 novembre 2013*

Mme CHRISTE donne lecture de ses rapports.

Séance du jeudi 7 novembre 2013

1. Audition des représentants de la Fédération Arve et lac

Nous avons reçu MM. Jérôme GRAND et Mathieu HOFER pour une présentation de la Fédération Arve et Lac.

Il s'agit d'une association à but non lucratif visant à promouvoir la collaboration interassociative sur la région Arve et Lac et à soutenir et développer des projets. À ce jour, elle rassemble une vingtaine d'associations socioculturelles présentes sur une dizaine de communes. L'action de la Fédération est de renforcer le tissu associatif régional, de proposer des structures communes et être une interface entre les associations de la région et les autorités régionales.

La Fédération a déjà apporté son soutien associatif à deux groupes de jeunes dans l'organisation d'un festival de musique, organisé un système de navette-retour desservant les

communes de la région lors de certains festivals. Elle a également commencé à récupérer du matériel afin de le mettre à disposition des membres.

Actuellement les principaux besoins touchent les domaines suivants :

- Lieu de stockage pour le matériel récupéré.
- Locaux de répétitions pour des groupes musicaux.
- Communications, informations.

La commission estime que diverses pistes pourraient être étudiées, à savoir :

- Pour le stockage : le Domaine de la Touvière à Meinier, le hangar Gardy et le bâtiment SWISSCOM à Vandœuvres.
- Pour les locaux de répétitions : locaux PC.
- Communications, informations : Journal *La Coquille*, tous-ménages

La commission souhaite que les démarches suivantes soient entreprises par la mairie :

- Se renseigner auprès de la famille Gardy à propos du hangar ; pourrait-il être mis à la disposition de la Fédération ?
- Se renseigner après de SWISSCOM afin de savoir si le bâtiment, situé à Crête, est toujours à vendre.
- Faire un inventaire des locaux qui pourraient être éventuellement disponibles sous l'école et sous le centre communal.

Les représentants de la Fédération feront parvenir un article pour *La Coquille* et communiqueront le lien pour le site internet. En ce qui concerne les tous-ménages, ils solliciteront l'aide de la Commune (prise en charge de l'expédition) au fur et à mesure des événements à annoncer.

2. Spectacle 2014 : propositions

Trois propositions ont été reçues, une de M. Alain CARRÉ et deux de M. Philippe LÜSCHER. La commission suggère dix jours de représentation au lieu de trois semaines et souhaite les auditionner lors d'une prochaine séance.

3. Subventions diverses

ASSOCIATION TAKO :

Plus de 700 pianos installés dans les rues de 26 villes de par le monde, avec cette simple invitation « Jouez, je suis à vous » du 9 juin au 22 juin 2014, il y aura 40 pianos (15 en ville de Genève, 15 dans les communes genevoises, et pour la première fois 10 en France voisine).

Le coût (comprenant la mise en place, l'ouverture et fermeture quotidiennes de l'instrument, l'accordage, relation avec les médias, réparations et entretiens, enlèvement) est de CHF 2.500.- par piano).

La commission confirme son préavis favorable et souhaite que des renseignements soient pris sur la façon de procéder si la commune souhaitait, durant cette période, profiter de la présence de cet instrument pour organiser quelques petits concerts.

CHŒUR VANDŒUVRES – CHOULEX – COLOGNY : CHF 1'000.- pour l'année 2014.

PUPLINGE CLASSIQUE FESTIVAL : CHF 1'000.-

FONDATION POUR L'ÉCRIT : Demande de soutien aux événements culturels du Salon du livre et de la presse 2014. CHF 500.- pour l'édition 2014.

Association BadNewsFromTheStar, Mme Julie Beauvais : il s'agit d'une demande de soutien pour le projet KRASIS (dans le cadre du Festival de La Bâtie), quatre films, quatre portraits des plus grands chanteurs d'opéra baroque interprétant les quatre humeurs fondamentales, projets simultanément sur les parois du Grand Théâtre de Genève.

La Présidente rappelle que Julie BEAUVAIS est une « enfant » de Vandœuvres. Après discussion, la commission est favorable à l'octroi d'une subvention de CHF 3'000.-.

4. Divers

Une Landsgemeinde, sur la place du village, avec café-croissants, pour une prochaine votation, a été proposée par Jeremy Gardiol. Cela se fait dans d'autres cantons. Une dérogation du Conseil d'Etat est nécessaire. Après discussion, surtout sur le fait que les Vandœuvriens perdraient l'anonymat de leur vote, M. GARDIOL indique qu'il déposera une motion auprès du Conseil municipal pour demander l'organisation d'une Landsgemeinde sur la place de Vandœuvres.

Mme CHRISTE rappelle les manifestations suivantes :

- Déplacement à La R'Vue pour les aînés le mercredi 13 novembre 2013. Elle s'est organisée pour que Gaspard Boesch et/ou Philippe Cohen viennent discuter avec les aînés pendant l'apéritif dînatoire.
- Repas des aînés le mercredi 29 janvier 2013 avec exposé de M. de WURSTEMBERGER sur l'acupuncture en Afrique.

Pour la sortie des aînés au printemps, la date du mercredi 4 juin 2014 est retenue. Les suggestions pour la destination sont les bienvenues pour une prochaine séance.

La présidente ouvre la discussion.

- M. SCHMITZ: où sera placé le piano ?
- Mme CHRISTE: sur la place.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

Séance du lundi 25 novembre 2013

1. Spectacle 2014

a) Audition de M. Philippe Lüscher

M. LÜSCHER présente une pièce américaine *Love*, de 1964, et dont l'action se passe sur un pont dans un parc de New York. Il s'agit d'une comédie à trois personnages, en deux actes, d'une durée d'environ 1 heures 20, et qui n'a pas été montée à Genève depuis au moins 25 ans et qui est accessible aux enfants à partir de 11 à 12 ans. Un vaudeville avec couple recomposé qui se retrouve au bout de dix ans. Pour le décor, il faudrait construire un pont. Le budget se situe aux environs de CHF 95'000.-, montant auquel il faut ajouter le coût des gradins.

b) Audition de M. Alain Carré

M. CARRÉ présente un projet de western dans le parc de Vandœuvres, avec une pièce de René de Obaldia *Du vent dans les branches de sassafras*, pour laquelle le décor naturel du parc est idéal. Une dizaine d'acteurs pour cette comédie aux multiples rebondissements où l'auteur pastiche avec une drôlerie irrésistible les classiques du genre. Alain CARRÉ prévoit également la présence d'un pianiste et d'une danseuse afin d'animer l'accueil des spectateurs. Dans la même lignée, il suggère que les représentants de la commune « jouent le jeu » en étant costumés, par exemple à la caisse.

L'emplacement idéal serait dans le bas du parc, scène dos au chemin des Peutets, le décor sera la reconstitution d'un vrai ranch, avec la mise en valeur des éléments naturels du parc et l'utilisation des bosquets; le public sera ainsi plongé dans l'univers des films de John Ford.

Les représentations étant prévues sur dix jours, M. CARRÉ pense qu'il serait judicieux d'avoir un ou deux jours de marge afin de compenser les éventuelles représentations qui devraient être annulées en cas de mauvais temps. Cela sans augmentation du budget présenté. Le budget est CHF 82'000.- et on utiliserait les fauteuils en plastique de la commune.

Après un tour de table, la commission est unanime pour retenir le projet de M. Alain CARRÉ, mais souhaite que le projet présenté par M. LÜSCHER soit gardé en mémoire pour éventuellement un spectacle dans deux ans.

En ce qui concerne la partie restauration, la commission souhaite que la mairie demande plusieurs devis à des traiteurs en précisant le thème. Les traiteurs-restaurateurs contactés seront : Didier JACQUET, André VIDONNE, GENECAND et MAGNE.

La commission désigne ensuite un comité afin de suivre la mise sur pied de ce spectacle (le but étant qu'il y ait au moins deux membres de la commission à chaque séance préparatoire), dont la composition est la suivante :

Mmes Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE
 Laurence CASTELLA
 Véronique CHRISTE
 Christine TURRETTINI
 Ariane de LISLE
 MM. Pascal LIENGME
 Michel HAGMANN.

2. Sortie de printemps des aînés : suggestions

Après discussion, il est décidé d'étudier les possibilités de croisière CGN, avec ou sans escale, et repas à bord. La mairie demandera des propositions.

3. Divers

Suite à une question à propos de la soirée des aînés du 13 novembre 2013, il est confirmé que les échos reçus à la mairie sont positifs. Les aînés remercient pour tout ce que la commune organise.

Le prochain vide-greniers est fixé au samedi 3 mai 2014

La présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Jeunesse et sports - séance du 18 novembre 2013*

Mme de HALLER donne lecture de son rapport.

La commission s'est tenue le lundi 18 novembre à 18h30, en présence de Mme Déchamboux, directrice de l'école de Vandœuvres, et du corps enseignant pour les points 1 à 4 de l'ordre du jour.

Mme Déchamboux, en préambule, remercie la commune pour sa générosité et son écoute, puis elle présente les trois nouveaux enseignants.

Le projet MITIC, soutenu par l'école (tableaux numériques), a été soutenu par la commune et les tableaux ont été commandés.

Le Conseil d'école souhaitait depuis une demande de 2011 des jeux dans le préau pour les plus grands. Le dossier étant en attente et le budget 2014 bouclé, le point sera à reprendre l'année prochaine.

Une discussion s'engage sur le parking avec les enseignants : comment leur assurer une place, même payante pour eux, ou avec un système de macaron ou autre. La question reste à régler entre les différents intervenants : exécutif, commission bâtiments.

Mme Déchamboux nous invite au concert donné à la cathédrale le 17 décembre prochain à 19h, 4 classes de Vandœuvres dans une chorale de 300 enfants accompagnés par la Landwehr.

Puis le nouvel horaire scolaire de 2014 est évoqué : soit l'école le mercredi matin pour les élèves de 5 à 8P (pas de repas de midi) et l'accueil parascolaire de 16 à 18h. Vandœuvres n'est pas concerné par l'accueil du matin dès 7h (pas assez de demande).

Le bilan des promotions 2013 est positif malgré le mauvais temps.

Concernant la préparation et le déroulement de l'Escalade, on reprend le même tableau que l'an dernier et une séance de répartition des tâches a eu lieu. Cette année, l'école compte 125 enfants.

Le corps enseignant prend congé à 19h15.

Le dossier des subventions est étudié, il nous reste CHF 7'500.- au budget.

Wake Sport Center : reconduction de la subvention au prorata du nombre d'enfants de Vandœuvres participant au cours.

Soutien au projet Wake câble : projet d'aménagement d'un câble autotracté à Corsier avec, si acceptation, une mise en place en 2014 : CHF 1'000.- si le projet aboutit.

Roller slalom de Genève : soutien au prorata des enfants de la commune y participant.

Championnat d'Europe de Disc Golf 2014 : CHF 1'000.- pour un partenariat de bronze.

Championnat suisse Genève escalade : parrainage d'un circuit de finale pour CHF 1'000.-.

Enfin, il est rappelé que la commune de Vandœuvres dispose de 10 places à la crèche La Louchette à Cologny. 8 enfants fréquentent la crèche pour un taux d'occupation de 6,7 /100, certains enfants n'allant pas à plein temps.

La séance est levée à 20h et nous retrouvons la directrice de l'école, le corps enseignant, les conseillers municipaux présents, Mme le Maire, ainsi que tous les responsables de l'école pour le dîner annuel à l'auberge de Vandœuvres.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Routes et mobilité - séance du 7 novembre 2013*

Mme ERMACORA donne lecture de son rapport.

Conformément au mandat que ce Conseil nous a confié, nous avons étudié la pétition « Le chemin de l'école est devenu trop dangereux » et auditionné les pétitionnaires. Mme Fehlmann, patrouilleuse scolaire était accompagnée de deux signataires, Mmes Charvoz et Dojcinovic.

Mme Fehlmann fait circuler quelques photos prises un matin à 8h00 afin que nous constatons la circulation particulièrement dense. Nous observons notamment des voitures qui empiètent le trottoir, en face de l'ancienne arcade de l'ébéniste. À cet égard, les personnes auditionnées demandent expressément que le passage piétons soit déplacé devant la boulangerie afin d'assurer plus de sécurité aux enfants ainsi qu'à leurs accompagnants.

Il est alors expliqué que la sécurité en général et celle des enfants en particulier est notre priorité. C'est la raison pour laquelle, dès lors que la route de Meinier est une route cantonale, la commune a fait parvenir à la direction générale de la mobilité (DGM), seule entité détenant l'autorité pour agir, une requête afin de déplacer le passage piétons susmentionné. Le déplacement de ce passage piétons est acquis.

Nous informons par ailleurs nos invités du projet de zone 30 km/h sur les routes cantonales au centre du village, ceci suite à l'intervention du service de protection contre le bruit (SPB) qui a constaté que les valeurs limites étaient dépassées.

Il faut savoir qu'un projet de modération du trafic avait déjà été élaboré il y a plusieurs années par le service des routes cantonales, mais qu'il a été laissé en suspens, ceci au motif du projet des immeubles "Esplanade" qui générera un gros chantier. La DGM doit maintenant se prononcer à ce sujet.

Les pétitionnaires souhaiteraient qu'une surélévation du passage piétons soit installée. Il leur est expliqué que des véhicules agricoles passent par cette route et que cela crée une contrainte par rapport aux choix des mesures physiques de modération.

D'autres propositions sont encore exprimées pour lesquelles nous ne pouvons pas entrer en matière. En revanche, s'agissant des panneaux signalant l'école et par conséquent des enfants, ils pourraient être déplacés et installés aux endroits les plus stratégiques. Contact sera pris par la commune auprès des autorités cantonales.

Quant au poteau et à la borne cassés à l'entrée du mail, Mme le Maire informe qu'ils ont été commandés. Il est encore relevé par les pétitionnaires que l'étroitesse des trottoirs pose également problème.

Après avoir pris congé des pétitionnaires, la discussion est ouverte. Il en ressort que l'ensemble des commissaires demandent une ou des actions afin d'assurer la sécurité dans le périmètre concerné. Il est encore observé que dans la perspective des travaux pour les futurs immeubles, plusieurs points seront à résoudre. La dépose minute des écoliers, le respect des signalisations, la conduite des bus articulés des TPG par exemple.

Plusieurs propositions sont alors énoncées mais nous nous rendons compte des difficultés engendrées, notamment parce que les voies de circulation environnantes sont des routes cantonales.

En réponse à une proposition de réduire la largeur de la route de Meinier, un commissaire propose de supprimer l'un des deux trottoirs et d'élargir l'autre (périmètre route de Meinier sise entre la route de Pressy et le giratoire de la route de Vandœuvres).

Au terme des différents échanges, il apparaît qu'il faut prendre des mesures simples actuellement, ceci afin de tenir compte des futurs travaux de construction des immeubles "Esplanade".

Ainsi, la commission préavise favorablement le déplacement vers la boulangerie (comme actuellement marqué en rouge depuis le début des travaux SIG) du passage piétons situé devant le 12, route de Meinier. Elle demande à Mme le Maire de relancer la DGM sur la question d'une zone 30 km/h au centre du village et de demander au canton de prévoir des mesures provisoires pendant toute la durée du chantier "Esplanade".

La commission a ensuite examiné le retour des offres des bureaux d'ingénieurs, Trafitec, Citec et RGR s'agissant de la zone 30 km/h de l'Ecorcherie, Elle constate que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle du premier bureau cité. La commission prend note que l'exécutif retiendra l'offre du bureau Trafitec.

Elle préavise aussi d'attendre la réalisation de la zone 30 du secteur de l'Ecorcherie qui comprend également le chemin Vert avant de prendre une décision sur le marquage d'une bande cyclable, en contresens, sur ledit chemin.

Mme le Maire informe la commission que, selon Mme Künzler, les communes devaient être consultées en septembre 2030 s'agissant du plan directeur cantonal 2030 de la mobilité. À cet égard, les communes Arve-Lac ont été convoquées pour une présentation. Malheureusement, les magistrats communaux présents ne distinguaient pas les lieux concernés sur les diapositives, ceci malgré les six collaborateurs de la DGM présents. Il faut néanmoins savoir que, faute de budget, il ne se passera que peu de choses ces prochaines années. Il faudra attendre la mise en service du CEVA avant de possibles améliorations qui, en principe, ne toucheront pas notre commune.

Des informations sont encore transmises sur les lignes de bus existantes ou à créer. Un couloir de bus sera dessiné à la route de Vandœuvres, entre la Ferme de la Vigne Blanche et le giratoire de Coligny.

Nous apprenons qu'il n'y aura finalement pas de feux au croisement Seymaz, Rigaud et Montagne. En revanche, des feux "robinets" pourraient être installés à l'autre extrémité du chemin de la Seymaz, qui permettraient de gérer les flux de circulation.

Par ailleurs, un plan directeur des chemins piétonniers devrait être dressé et joint au plan directeur communal, conformément aux directives cantonales. Cela représente un grand et très coûteux travail et il est proposé de reporter ce projet lors de la future réalisation du plan directeur communal.

S'agissant du chemin de la Blonde, la DGM n'est pas entrée en matière sur le prolongement de la zone 30 jusqu'à la route de Vandœuvres car la zone concernée n'est pas suffisamment urbanisée.

Toujours concernant le chemin de la Blonde, SIG a fait parvenir une demande d'autorisation pour une fouille afin de remplacer le 130'000 volts. Les travaux de remise en état du chemin de la Blonde sont ainsi repoussés à une date ultérieure, au terme des travaux des SIG.

La séance est levée à 19h40.

La présidente ouvre la discussion.

- M. FOEX: quel trottoir doit être réduit ou supprimé ?
- Mme la présidente: il faudrait élargir le trottoir côté Voirons et réduire celui d'en face.
- M. J. GARDIOL: pourquoi les mamans ne passent-elles pas par le mail pour aller directement à l'école ?
- Mme le Maire: c'est en fonction de la position des patrouilleuses.
- Mme CASTELLA: si l'on passe par le mail, on arrive sur les escaliers de l'école, ce n'est pas pratique avec des poussettes.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ **Bâtiments - séance du 27 novembre 2013**

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport.

La commission des bâtiments ouverte à tous les membres du Conseil Municipal s'est réunie le mercredi 27 novembre en présence de Madame Catherine Kuffer, Maire.

Etaient invités à cette commission :

- Monsieur Arnaud Turrettini, de la régie Bory & Cie.
- Monsieur Thierry d'Authéville de la société Parkgest Services SA
- Monsieur Jean-Pierre Rubini de la société Implenia Development SA et
- Monsieur Frédéric Bennici notre APM.

Le point unique de l'ordre du jour de cette réunion a pour but de faire le tour d'horizon global des problèmes rencontrés lors de la récente mise en service de notre parking au centre du village. La finalité étant d'informer tous les Conseillers municipaux que toutes les démarches aussi bien administratives que techniques ont été réalisées et exécutées avec le plus grand soin et que dans certains cas, les problèmes juridiques ont été étudiés à fond.

Tout au long de la séance, les divers spécialistes invités à la réunion ont présenté leurs activités déployées lors de la rénovation du parking et répondu à toutes les questions des Conseillers municipaux.

Après une réunion des plus constructives qui a fait toute la lumière sur les interrogations que certains d'entre nous se posaient, il est ressorti de celle-ci : premièrement, qu'il faut laisser vivre quelques mois cette nouvelle situation provoquée par ce parking devenu payant et, deuxièmement, qu'il faudra, comme le propose notre Maire, établir un état des lieux général sur la future politique des parkings, à discuter et à élaborer pour le centre de notre village.

La présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ **Energie et développement durable - séance du 2 décembre 2013**

M. DESPLAND donne lecture de son rapport.

1. Dossier Cité de l'Energie

J'ai présenté à la commission les travaux sur le dossier sur la Cité de l'Energie. Nous avons 37 points sur 100. Nous avons encore un potentiel de 20 points concernant des éléments qui ont été identifiés et où l'on pourrait progresser. Nous devrions être labélisés pour 2014.

2. Suivi du programme EnerCoach

Nous avons reconduit le mandat de Mme Monti pour 2014 qui met en place le programme EnerCoach. Cela nous coûte Fr. 2'000.- et, un jour, il faudra peut-être que quelqu'un de la

commune remplisse le tableau Excel après avoir relevé les compteurs. Ce programme EnerCoach est vraiment utile.

3. Retour d'informations sur les ateliers d'échange effectués par les membres de la commission

Je me suis rendu avec Mme CHRISTE au séminaire du Club des Villes à Montreux. Toutes les villes se sont déplacées pour faire un état des lieux sur ce qu'elles ont réalisé au niveau énergétique et elles nous ont parlé de leur expérience. C'était un échange très sympathique.

Je me suis également rendu avec Mme de LISLE-SARASIN à Yverdon à une conférence sur l'éclairage public.

J'ai aussi pris un cours, à Gland, d'une journée de gestion communale sur l'énergie.

4. Dossier Vandoeuvres Esplanade : retour sur le dossier énergétique

Nous avons étudié plusieurs possibilités. Pour construire un immeuble de type Minergie, la loi oblige de mettre des sondes géothermiques et des panneaux solaires. Pour les trois immeubles, au niveau de la loi, on devrait avoir 120 mètres carrés de panneaux solaires chauffage-sanitaire. On commence donc par les sondes géothermiques, complétées par les panneaux solaires hybrides, et en dernier lieu les chaudières actuelles de l'école, qui viendront en complément, si nécessaire.

5. Bâtiments communaux : organisation d'une thermographie fine

Lors d'une prochaine séance de la commission, nous allons faire une thermographie de tous les bâtiments publics par des caméras thermiques.

6. Mini-conférences (chaudières, panneaux solaires, ampoules LED)

Nous allons organiser deux mini-conférences sur les panneaux solaires et sur les ampoules LED.

7. Communication de l'Exécutif

M. Foëx propose de changer la chaudière à gaz dans l'immeuble situé au 8, route de Meinier. De plus, il envisage de revoir le chauffage de l'immeuble de l'Auberge avec un mixte en énergie renouvelable car cela serait l'occasion de quitter le mazout étant donné que la révision de la citerne coûte Fr. 16'308.-.

La présidente ouvre la discussion.

- M. FOEX: pour le bâtiment de l'Auberge, M. GIRELLI a proposé de passer au gaz avec un complément soit voltaïque, soit solaire, sur le toit. Il serait idiot de remplacer cette citerne à mazout. Quant au 8, route de Meinier, il faut changer la chaudière à gaz.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 3 décembre 2013*

Mme ERMACORA donne lecture de son rapport.

Lors de sa séance du 3 décembre 2013, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, la commission a étudié la requête en autorisation de construire, exigeant une délibération du Conseil municipal concernant le dossier DP 18524-2-parcelle Nordmann portant No 1851 sise rte de Pressy - Projet de construction d'immeubles en habitat groupé. Cet habitat groupé sera de grand standing, avec parking en sous-sol et piscine extérieure.

À ce stade, il est utile de rappeler que l'obligation de délibérer est imposée conformément à l'art. 59 al. B de la LCI dont la teneur est :

"Le département peut autoriser exceptionnellement, avec l'accord du Conseil municipal sous forme de délibération municipale, des projets de constructions qui vont jusqu'à un coefficient de 50 % pour des parcelles dépassant 5000 m²."

Le présent projet demande une densification de 45,9 %. Ce qui compte est moins la densification que la grandeur de la parcelle.

Il est précisé que cette première séance est interne au CM, mais qu'une ou deux autres séances seront organisées en présence des fonctionnaires concernés dans le processus d'autorisation de construire. Il est relevé l'importance de ces séances afin que le canton entende les considérations communales en matière d'aménagement du territoire.

Sur la base des plans en notre possession, il faut observer que :

- ce projet est une demande préalable et qu'il reste dans les normes imposées à tous les niveaux;
- la parcelle de 15'000 m² est destinée à accueillir 29 logements répartis entre des appartements et des hôtels particuliers (style villas contiguës);
- ce projet de grand standing est intéressant en matière de fiscalité pour notre commune ;
- la parcelle d'une superficie de 15'000 m² peut faire l'objet d'une dérogation de construction, avec l'accord du Conseil municipal;
- il est constaté que l'emprise au sol est importante et bordée d'arbres séculaires.
- le projet prévoit 60 places de parking en sous-sol pour les habitants;
- bien que le projet nécessite quelques abattages, le département concerné précise qu'ils sont dans les normes, la commune demandera néanmoins que les arbres séculaires en bordure de terrain soient protégés;
- la hauteur des faîtes des immeubles semble importante avec les attiques en toitures, cela pourrait avoir un impact visuel, mais selon les courbes de niveau, même si l'on atteint 15 m au faîte des immeubles, le niveau moyen reste dans la norme des zones villas, soit 12 m ;
- ce point pourrait faire l'objet d'une négociation avec le requérant;
- les aménagements extérieurs seront une piscine, un fitness ainsi que des espaces de verdure en copropriété mais non privatifs, ainsi, des terrasses en toiture compensent le manque de jardins privés;
- quelques places de parking visiteurs seront en surface mais elles restent discrètes sur le site.

Le projet prévoit 29 logements au total allant, pour les 17 appartements "simples" du studio au 5 pièces, ainsi que 12 logements en duplex variant de 285 m² à 393 m² plus attique. Les toitures seront végétalisées.

Mme le Maire revient sur un autre projet, sur une parcelle voisine, qui à ce stade, ne convient pas à la commune car il n'a pas du tout la qualité du projet présenté ce jour. La commune a

d'ailleurs refusé une demande d'autorisation de raccordement Swisscom pour ces parcelles voisines, jugeant cette requête prématurée.

Elle observe encore que l'avis favorable de la commune s'agissant du projet Nordmann ne doit pas être la porte ouverte aux futurs projets.

Après un tour de table permettant à chacun de s'exprimer, la commission vote.

Elle prévise favorablement et à l'unanimité, le projet tel que présenté et recommande au Conseil municipal de délibérer favorablement sur ce projet.

Nous sommes encore informés de l'existence d'une servitude au profit de la commune. Cette servitude de 4 mètres de large longe la route de Pressy. La commune peut activer cette servitude selon les besoins. Si tel ne devait pas être le cas et compte tenu du projet de construction, cette servitude tomberait.

Une discussion s'ensuit et la commission délègue l'exécutif pour procéder aux démarches permettant d'obtenir un extrait du registre foncier visant à connaître plus précisément le contenu de cette servitude. De l'avis général, il faut être très attentif. En principe, il est toujours préférable de conserver une servitude.

Cet objet sera repris lors d'une prochaine séance de la commission.

Sous le point divers, Mme le Maire fait un état de situation du projet de zone sportive de Crête. Elle présente 2 nouveaux plans sur lesquels les tennis ont été rapprochés du manège mais sans pour autant côtoyer les chevaux. Le nouvel emplacement des tennis sied davantage aux commissaires. Il est toutefois observé qu'il manque les terrains verts et qu'il est impératif de trouver un emplacement pour ces derniers, que cela soit à Crête ou ailleurs. Il est rappelé que le Conseil municipal a accepté le projet des immeubles Esplanade pour autant que tennis et terrain vert soient installés ailleurs.

Mme le Maire nous informe que suite à une rencontre avec le propriétaire du manège concerné, ce dernier donnera sa réponse définitive au mois de janvier 2014 quant à la réalisation de la zone sportive.

La discussion porte ensuite sur des lieux éventuels permettant l'installation du terrain vert si ce dernier ne peut trouver de place sur la zone sportive. Le sujet n'étant pas encore mature, les discussions reprendront l'an prochain et après la décision du propriétaire du manège de Crête.

S'agissant de la parcelle Gardy, la Mairie attend la proposition du prix de vente de la famille concernée. La commune, elle, a écrit au canton dans la perspective du rachat de la parcelle cantonale en bordure de la route de Mon-Ideé. Il s'avère qu'il serait également judicieux de racheter une partie de la parcelle voisine sise côté chemin des Princes. Cela semble compliqué dès lors que la parcelle est répartie entre deux propriétaires. La commune va néanmoins aller de l'avant sur ce projet.

La séance est alors levée à 21h15.

La présidente ouvre la discussion.

- M. FOËX : j'aimerais revenir sur cette interdépendance que la commission persiste à établir entre le projet Esplanade et la récréation de tennis et du terrain vert ailleurs. Pourquoi persiste-on à penser que le projet Esplanade ne se fera qu'en fonction d'une place retrouvée pour ces infrastructures sportives ? J'espère bien qu'on ne fera pas dépendre la poursuite du projet Esplanade de la réalisation du projet de tennis sur la parcelle PRADERVAND.
- M. DESPLAND : à tort ou à raison, c'est un engagement que nous avons pris vis-à-vis de la population. Je ne sais pas si c'est justifié ou non, mais nous l'avons pris.
- Mme le Maire : dans notre plan directeur 2007, nous avons mis la zone sportive et le report des tennis dans cette fameuse zone. Il est de notre devoir de tout faire pour pouvoir répondre à cet engagement, mais si, indépendamment de notre volonté, on n'y arrive pas, il est clair pour moi que nous n'allons pas renoncer à 36 logements simplement pour maintenir une déchetterie, un terrain vert et deux tennis.
- Mme de LISLE-SARASIN : est-ce que ce sont les PRADERVAND qui trainent un peu ?
- Mme la présidente : c'est lié à la nouvelle loi sur la problématique des chevaux. Entre 36 logements et 2 tennis, la pesée des intérêts est vite faite.
- M. STALDER : qu'en est-il de la famille GARDY ?
- M. FOËX : c'est lié.
- M. STALDER : l'achat de la parcelle n'est pas lié à la zone sportive.
- Mme le Maire : c'est au mois de janvier 2012 que Mme GARDY nous a fait part de son souhait de vendre leur terrain à la commune. Tout va très lentement car toute procédure à Genève prend du temps. Ce matin j'avais encore M. Fernand GARDY au téléphone et il s'est adressé à plusieurs instances qui se sont récusées pour ne pas devoir lui donner l'aide qu'il demande. Il appartient aux GARDY de nous faire une offre. La promesse de vente est en cours de préparation, parallèlement. Il se passe des semaines entre chaque réponse et entre chaque acte. Ça avance mais c'est lent.
- M. STALDER : qu'est-ce qu'ils attendent ?
- Mme le Maire : nous attendons nous-mêmes une offre de leur part pour savoir quel prix ils attendent de nous et pour pouvoir entamer les négociations.
- M. STALDER : ont-ils reçu d'autres offres ?
- Mme le Maire : ils veulent vendre à la commune, mais c'est à eux de nous faire une offre pour le prix de vente.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

- Néant

6. Projets de résolutions, de motions

- Néant

7. Pétitions

➤ **Pétition « Le chemin de l'école est devenu trop dangereux !!! »**

- Mme la présidente : j'ai été exhaustive dans mon compte rendu de la séance de la commission Routes et mobilité du 7 novembre dernier, mais j'ouvre toutefois la discussion.

- Mme de LISLE-SARASIN : pourquoi cette pétition est-elle revenue à l'ordre du jour de cette séance ?
- Mme la présidente : elle doit revenir au Conseil municipal après avoir été étudiée en commission. Je vous propose de renvoyer cette pétition au maire, en lui demandant de répondre aux pétitionnaires.
- **Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 15 voix favorables, 0 voix défavorable et 0 abstention.**

8. Questions écrites ou orales

- M. J.-P. GARDIOL : où on est-on avec la vente de la Maison Bianchi ?
- Mme le Maire : tout est en ordre, j'attends le contrat de vente qui est en préparation chez le notaire.

9. Propositions du Maire et des Adjointes

- Néant

10. Propositions individuelles et questions

- Néant

11. Dates des prochaines séances

- **séance n° 21 : lundi 27 janvier 2013 à 19h30**
- **séance n° 22 : lundi 17 mars 2013 à 19h30**
- **séance n° 23 : lundi 12 mai 2013 à 19h30**
- **séance n° 24 : lundi 16 juin 2013 à 19h30**

12. Divers

- M. STALDER : je remercie la mairie d'envoyer un Doodle à la commission de l'environnement pour une réunion au mois de janvier 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

René STALDER

Floriane ERMACORA